



Commission paritaire nationale  
de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
de la Pharmacie d'officine

[www.cpnefp-pharmacie.org](http://www.cpnefp-pharmacie.org)

## DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 09 juillet 2020 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

### **CQP dermo cosmétique pharmaceutique**

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **SAINTES (17)** à :

BAGOT Amandine  
GAVENC Steffy  
GROSS Romane  
JOAO épouse ROUSSEL Elise  
PELTIER Caroline  
PORCHER Estelle  
ROBION épouse GENTILHOMME Karol  
SAID Faturati

Fait à Paris, le 09 juillet 2020  
la présidente du jury,

Marie GUILLON



*Décision à titre purement informatif.  
Seul le diplôme signé par la présidente du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.  
Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.*

---

**tout courrier pour la CPNEFP doit être adressé à son secrétaire :**

Michel Le Diréach – 12 av. Favrel et Lincy 56000 VANNES

[info@cpnefp-pharmacie.org](mailto:info@cpnefp-pharmacie.org)